ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Question écrite n° 16882

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonds de solidarité prioritaire « mines » (FSP) destiné aux financements des actions contre les mines et à l'assistance aux victimes. Ce fonds de solidarité prioritaire, créé en 1999 pour une période de trois ans (2000-2002), a été doté de 3 millions d'euros. S'il est l'illustration de la volonté de notre pays de lutter contre les mines et pour le soutien aux victimes, il s'avère que, dès le début de l'année 2002, ce fonds ne pouvait plus financer les indispensables opérations de déminage, d'éducation à la prévention des accidents par mines et d'assistances aux victimes. En conséquence, il lui demande si, au regard de l'impératif humanitaire que constitue ce fond de solidarité prioritaire « mines », le Gouvernement entend à court terme réaffirmer son engagement financier.

Texte de la réponse

La France, qui a joué un rôle actif dans la négociation de la convention d'Ottawa, s'est toujours engagée résolument dans la lutte contre les mines antipersonnel. Cet engagement se traduit par son action diplomatique en faveur de l'universalisation et de la mise en oeuvre de la convention d'Ottawa et, financièrement, par l'appui que la France apporte à un certain nombre de projets destinés à lutter contre ces armes inhumaines et leurs graves conséquences. Ces programmes sont le plus souvent portés sur le terrain par des organisations non-gouvernementales, comme Handicap international, auxquelles notre pays apporte un soutien important. La France continuera à ne ménager aucun effort en ce sens. Un projet Fonds de solidarité prioritaire d'intérêt général portant sur le « déminage humanitaire » de 3 millions d'euros a été approuvé en décembre 1999. Depuis son lancement, ce FSP a permis la réalisation de nombreuses opérations au chapitre de l'action contre les mines antipersonnel dans plusieurs pays affectés par ce fléau, notamment au Cambodge et au Mozambique. Ce projet, qui viendra à échéance en décembre prochain, sera reconduit. Un nouveau projet d'intérêt général « déminage humanitaire », financé sur FSP et d'un montant équivalent, sera en effet mis en oeuvre pour lui succéder à compter de 2004. Par ailleurs, il convient de souligner qu'un nouveau projet FSP national, portant sur un programme de déminage dans la province de Imbambane au Mozambique, et dont le PNUD est l'opérateur, a été approuvé en mars 2002 pour un montant de 1,17 million d'euros. En outre, un autre projet FSP également national de 3 millions d'euros, spécifiquement consacré au déminage humanitaire en Angola, l'un des pays les plus affectés par ce fléau, sera prochainement adopté et mis en oeuvre. L'adoption de ces deux FSP nationaux ainsi que la reconduction, en 2004, du FSP d'intérêt général témoignent de la volonté de la France de poursuivre les efforts entrepris en direction des pays les plus touchés par la prolifération des mines antipersonnel. Au total, la France a pris toute sa part dans les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre les mines antipersonnel et assumera toutes ses nouvelles responsabilités dans le cadre du processus de suivi de la convention d'Ottawa, notamment en matière d'assistance aux victimes.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jack Queyranne
Circonscription : Rhône (7e circonscription) - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE16882

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16882
Rubrique : Traités et conventions
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3070
Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4228